

Intervention de Camille Pascal  
Directeur général adjoint de France Télévisions  
Devant le Congrès de l'UNSIDA.

18 janvier 2007

Monsieur le Président,

Monsieur le Président du CSA,

Madame le Ministre,

Monsieur le délégué interministériel,

Mesdames et messieurs,

Monsieur Patrick de Carolis, retenu par la réunion mensuelle des directeurs régionaux de France 3 qui se déroule en ce moment même, ne peut pas être présent ce matin, devant vous. Aussi, il m'a non seulement demandé de le représenter mais de vous présenter ses excuses, ainsi que ses vœux pour la nouvelle année, et de prononcer, ici, les quelques mots qu'il aurait souhaiter vous dire directement.

Une télévision de Service Public, doit être reçue par tous et par toutes. Cette obligation légale vaut pour tous les supports, télévision analogique, télévision sur le câble et le satellite, télévision par ADSL et bien sur télévision numérique terrestre. France Télévisions a donc l'obligation d'être présente partout pour respecter l'égalité des citoyens devant le Service Public.

Pourtant, il ne suffit pas que la télévision publique soit reçue partout et par tous pour que ce principe d'égalité soit respecté. Non content de recevoir l'ensemble des chaînes de France Télévisions, les téléspectateurs doivent aussi pouvoir les entendre et surtout les comprendre,

car si tout le monde ne peut pas avoir accès au son, tout le monde doit avoir accès au sens. C'est là bien plus qu'une évidence, c'est aujourd'hui un droit.

Les chiffres à eux seuls font injonction. Quand 7% à 10% de la population, soit 4 à 6 millions de personnes, éprouvent des difficultés ou une totale incapacité à entendre, il ne peut pas être question de leur opposer un mur de silence, même si c'est un mur d'images.

Très tôt les chaînes de Service Public ont pris la mesure de cette injustice. Le sous-titrage a commencé sur Antenne 2, il y a bientôt 25 ans, en 1983 et l'année suivante sur France 3. Dès le début des années 1990, le journal de 20h de la 2 est à son tour, sous-titré. Il reste à ce jour le seul journal du soir, en France, qui le soit.

En 2002, une obligation d'un quota horaire de sous-titrage minimum est fixée dans notre Cahier des Missions et des charges.

Dès l'année suivante, le groupe France Télévisions lançait un plan d'action qui se voulait plus ambitieux encore que cette obligation en se fixant, comme objectif, une adaptation de 50% des programmes nationaux de France 2, France 3 et France 5, à la fin 2006. L'objectif a été non seulement atteint mais dépassé dans la mesure où le nombre d'heures sous-titrées sur nos antennes - toutes chaînes confondues - est passé de 3790 heures en 2003 à plus de 11000 heures en 2006. De plus, le plan d'action avait un double objectif ; augmenter le nombre d'heures de programmes sous-titrés, mais aussi déployer cette action sur la plus grande variété de programmes possibles, de façon à ce qu'aucun public « malentendant » ne soit oublié. L'effort sur les programmes jeunesse a d'ailleurs été particulièrement significatif.

Entre temps, la loi du 11 février 2005 a fixé pour 2010 une obligation encore plus exigeante en imposant le sous-titrage de 100% des programmes.

Le sous-titrage de 100% de nos programmes nationaux, constitue une véritable prouesse professionnelle et technique. Mais ce défi nous saurons le relever grâce à l'expérience acquise par nos prestataires internes, et je dois rendre hommage, ici, au nom de Patrick de Carolis au

magnifique travail réalisé par notre filiale de production MFP. Ce défi professionnel, technique et financier nous ferons tout pour l'assumer même si l'entreprise doit porter seule, le coût de cette décision de solidarité nationale. Cela étant dit, nous ne pouvons pas imaginer, au sein de l'entreprise, que l'actionnaire ne prenne pas en compte, cette incontournable charge budgétaire dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens qui est aujourd'hui entrée dans sa phase ultime de négociation et qui doit prévoir de multiples charges nouvelles, notamment l'entrée dans l'univers numérique et dans celui de la Haute Définition.

Pour l'heure et avant même d'atteindre l'objectif fixé par la loi, France Télévisions continue à étendre l'offre de sous titrage à de nouvelles émissions comme ; *Un Jour, une heure*, *Complément d'enquête* ou encore les variétés du samedi soir pour ne prendre que l'exemple de France 2.

Mais ce n'est pas tout ; 2007 n'est pas une année comme les autres. Les français vont devoir faire des choix politiques décisifs et tous, je dis bien tous, doivent pouvoir avoir accès à l'information, une information pluraliste mais aussi intelligible car tous les citoyens doivent pouvoir se forger une opinion et aucun d'entre eux ne peut être exclu, pour des raisons physiques, du débat public.

Ainsi, comme par le passé, en période électorale, la campagne officielle bien entendu, les flashs de Télématin, qui ont remplacé, en 2006, le flash de 11h, les journaux de France 2 seront sous-titrés, tout comme les soirées exceptionnelles de France 2 mais aussi, et c'est une nouveauté, l'émission politico littéraire de Franz Olivier Giesbert, *Chez FOG* sur France 5 et à partir du début du mois de mars, *France Europe Express* sur France 3. Je suis d'ailleurs heureux de vous annoncer que le sous-titrage des émissions exceptionnelles de France 3 dans le cadre des élections est actuellement à l'étude et que la chaîne a bon espoir de pouvoir annoncer, bientôt, ce nouveau service.

Enfin, ouvrir nos programmes aux sourds et aux malentendants ne peut pas uniquement se résumer à une politique de sous-titrage, aussi volontariste soit-elle, c'est aussi faire une place à la culture et à l'histoire de ce handicap. Histoire d'un combat commencé au Siècle des Lumières. Aussi je ne peux que vous inviter à regarder, mardi prochain sur France 2 et en première partie de soirée *L'Enfant du Secret*, qui retrace l'Histoire de l'Abbé de L'Epée, inventeur de la langue des signes.

Ainsi, année après année sans jamais relâcher l'effort, France Télévisions tisse ce lien social qui doit unir l'ensemble de ses téléspectateurs, ceux qui entendent et ceux qui n'entendent pas. Ce n'est pas uniquement là une question de solidarité mais, le simple accomplissement de notre mission de Service Public.

Tel est, monsieur le Président, mesdames et messieurs, la teneur message que Patrick de Carolis m'a demandé de prononcer, en son nom, devant vous.

Je vous remercie.